

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 décembre 2005
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Points 14 et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettres identiques datées du 5 décembre 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens par la présente à appeler votre attention sur la dernière attaque dirigée contre les citoyens d'Israël, visés par des tirs incessants de roquettes Kassam et d'obus de mortier.

Les 3 et 4 décembre 2005, la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa, organisation terroriste, a tiré sur Israël des roquettes Kassam et des obus de mortier, qui ont touché la ville de Nativ Ha'asara, dans le sud du Negev, endommageant des installations publiques. Les roquettes Kassam sont tombées près de la ville israélienne de Sderot ainsi que dans une plantation d'avocatiers et dans un champ de l'ouest du Negev. Il convient de noter que ces attaques sont survenues un jour seulement après qu'Israël a pris des mesures visant à assouplir les restrictions apportées aux déplacements et à la délivrance de permis de travail en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Invoquant la légitime défense, Israël a répliqué à cette attaque en ouvrant le feu sur les foyers des tirs de roquettes et en menant un raid contre un bureau de Gaza utilisé comme centre de coordination d'activités terroristes.

Depuis qu'Israël s'est retiré de la bande de Gaza et de certains secteurs de la Cisjordanie en août 2005, les terroristes palestiniens ont tiré plus de 170 roquettes Kassam et obus de mortier contre mon pays.

Les récentes attaques sont particulièrement fâcheuses dans la mesure où l'organisation terroriste qui les a commises, la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa, est apparentée au Fatah, mouvement du Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas. La Feuille de route impose à l'Autorité palestinienne de démanteler les organisations et l'infrastructure terroristes. Or, comme ces attaques en témoignent, l'Autorité ne fait rien pour empêcher ses groupes terroristes de commettre des actes de violence contre Israël.



Ce n'est que lorsque l'Autorité palestinienne aura démantelé les groupes terroristes que la paix pourra être instaurée. Conscient qu'il s'agit d'une entreprise difficile, Israël estime néanmoins que c'est la condition *sine qua non* pour que les belligérants puissent progresser sur la voie de la paix. Tant que cette condition ne sera pas remplie, tous les efforts déployés par la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies, resteront vains.

La présente lettre fait suite aux nombreuses autres qui détaillent la campagne de terrorisme palestinien lancée en septembre 2000 et exposent les crimes dont les terroristes et leurs sympathisants doivent être entièrement tenus pour responsables.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixantième session de l'Assemblée générale, au titre des points 14 et 108 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Dan **Gillerman**
